



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits de mutation

Question écrite n° 16067

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le marché de l'immobilier ancien. Selon la FNAIM, ce marché enregistre au premier trimestre de 1998 une augmentation de 4,5 % du nombre des biens proposés à la vente. Elle estime que la baisse des taux d'intérêt, la progression des revenus des ménages et la baisse des prix de l'immobilier ancien sont les trois principales causes de cette amélioration. Cette activité du marché de l'ancien devrait se maintenir à un bon niveau en 1998. Toutefois, il s'agit en ce domaine plus d'une consolidation de l'activité à un niveau élevé que d'une nouvelle étape dans le développement du marché. Pour que les transactions dans l'immobilier ancien connaissent un véritable développement et contribuent à une expansion significative de la mobilité résidentielle, il conviendrait d'instaurer sans tarder une baisse des droits de mutation, pour assurer la pérennité de ce secteur d'activité. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire part de ses intentions quant à cette baisse souhaitée et attendue par la FNAIM.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 1999 prévoit, d'une part, la diminution à 3,60 % du taux de la taxe de publicité foncière ou des droits d'enregistrement perçus au profit des départements sur les mutations de locaux professionnels et, d'autre part, la suppression de la taxe additionnelle régionale sur toutes les cessions d'immeubles. Cette dernière mesure, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er septembre 1998 pour les mutations d'immeubles ou de fractions d'immeubles destinés à être affectés à l'habitation constatées par acte authentique signé à compter du 1er septembre 1998, conduit à alléger de 20 % le coût fiscal de telles acquisitions et répond ainsi aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16067

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3533

Réponse publiée le : 16 novembre 1998, page 6272